



La vérité sur les H.s.

De nouveaux éléments pour rétablir la vérité face aux mensonges du ministre. Page ?



Classes préparatoires

Toutes les informations disponibles confirment l'ampleur du mouvement. Page 7



pour
des réformes ambitieuses
et des emplois budgétaires
le 18 septembre
avec la FSU

Discussions, actions

La consultation nationale du S.n.e.s. et du S.n.e.p., page 14

Vos réactions sur l'action, le report de la grève

L. R.
Pourquoi le report de la grève ?

1. La grève du 10 avait tellement fait peur à Allègre qu'il en a profité pour baisser la rémunération des H.s. après le dépôt du pré-avis.

2. A lire la presse et écouter les journaux télévisés et radio, c'est Allègre qui se présente comme celui qui a réussi à faire négocier les syndicats. Pas l'inverse. Vos tentatives d'explication sont louables mais pas convaincantes. Essayez plutôt de répondre individuellement sur ce forum à chaque argument des messages envoyés contre le report de la grève.

Sinon on aura du mal à mobiliser pour le 18 ou le 24.

P. B., NEUVILLE-SUR-SAÔNE

D'une heure syndicale hier, il ressort que les collègues ne croient pas en une grève et proposent d'autres actions.

Grève des heures supplémentaires : après avoir évalué l'ensemble des H.s.a. de l'établissement rapporté au nombre d'enseignants, on décide de ne pas effectuer 1 h ou 2 selon le cas.

Modalités : on avertit les parents que le collège n'ouvrira ses portes tel jour qu'à 9 h ou 10 h. Un courrier leur expliquera ce que sont exactement les H.s.a. et rectifiera les propos d'Allègre. Le jour dit, un piquet de grève peut s'installer devant l'établissement afin que personne n'y pénètre puisqu'il est « fermé ». Il faut, évidemment, que de telles actions soient nationales et correspondent à un mot d'ordre syndical.

J.-J. M., LYCÉE EVARISTE GALOIS NOISY-LE-GRAND

Assemblée syndicale de rentrée, une cinquantaine de collègues présents sur 80.

1 - Situation locale

Meilleure que la prévision début juillet. Des moyens supplémentaires mais pas toujours dans les disciplines où les besoins sont les plus importants. L'effectif moyen en Seconde est

à 30,5 comme l'an dernier, bien qu'il y ait une Seconde en moins. La première demi-année de B.t.s. par V.i.a. (voie d'intégration adaptée) a été intégrée aux services des collègues, contrairement à ce qui était annoncé en juin.

Des problèmes demeurent :
• en langues, amélioration des effectifs mais toujours trop d'hétérogénéité des groupes (épreuves différentes au bac).
• en option arts plastiques : 2 h en moins par rapport à l'an dernier l'option maths en L n'existe plus.

2 - Négociation

Exposé a été fait de la situation sur la base de l'U.s. reçue ce jour. Les collègues comprennent mais sont perplexes quant à la volonté du ministre de négocier.

Ils veulent des choses plus précises en particulier sur la réforme des lycées.

Le problème de la déconcentration et de la régionalisation des recrutements reste entier ainsi que celui des H.s.a.

La consultation est lancée ainsi que l'appel à la grève de vendredi 18.

3 - H.s.a.

Tout le monde favorable à une action rapide de refus des H.s.a. (...)

S. B.

Le report de la grève du 10 me semble d'autant plus mal venu qu'il intervient peu de temps après un nouveau festival de mensonges de M. Allègre dans les médias : sur le problème des heures supplémentaires, les arguments faux donnés par le ministre sont inexcusables, ils accréditent l'idée que les enseignants sont « payés pour du travail qu'ils ne font pas ». Quels pourraient bien être les fruits d'une « négociation » avec un individu qui depuis sa nomination s'en est essentiellement tenu à une direction : dresser la population contre son corps en ignorant en vue d'imposer plus facilement à celui-ci les réformes les plus radicales.

Et encore serait-il trop long d'aborder ici le contenu idéolo-

gique des réformes d'Allègre concernant l'enseignement proprement dit mais on peut rappeler quand même ses déclarations sur « l'école de Jules Ferry ». Etc. Le préalable à la négociation serait un long mea-culpa télévisé d'Allègre... En dehors de cela : sa démission est indispensable à toute négociation.

L. A.

Notre appréciation au matin du 7 septembre était que les avancées n'étaient pas négligeables mais que, sur l'essentiel, soit les bases des négociations éventuelles demeuraient floues soit le blocage persistait totalement. Nous avons alors le choix entre
• décider, sans consultation possible des collègues, de maintenir notre dispositif d'action en l'état ;
• chercher un moyen de prendre acte des engagements pris et des promesses avancées tout en nous donnant le temps de consulter les collègues et de commencer les discussions sans abandonner le recours à la grève et pour pouvoir juger sur pièces du contenu réel des avancées possibles. Le premier choix nous permettait de capitaliser le mécontentement mais avec le risque de revenir à la situation de blocage qui a prévalu pendant plus d'un an et de donner crédit à l'image d'un S.n.e.s. et d'un S.n.e.p. fermés aux discussions et soucieux avant tout d'aller coûte que coûte à la grève quelle que soit l'évolution de la situation.

Je comprends tout à fait le souci de ne pas vouloir donner une image négative dans cette histoire mais je crois vraiment qu'au point où nous en sommes, nous avons tort de prendre des gants avec Allègre.

Il nous a déjà roulés dans la farine en nous plaçant dans une situation telle qu'il était impossible de consulter la base et que la décision de reporter la grève avait dû être prise par le secrétariat national du S.n.e.s.

Je pense que notre objectif devrait être maintenant d'obtenir la démission du ministre car si nous n'y arrivons pas, il risque de nous faire frire sans que nous ne puissions rien faire (...)

PROPOS MENSONGERS ET DIFFAMATOIRES (extraits)

R.C. Strasbourg (67)

Les propos du ministre au journal de France 2 du 1^{er} septembre concernant les heures supplémentaires des enseignants sont mensongers et diffamatoires.

Mensongers : il affirme que le calcul de la rémunération des heures supplémentaires année est fait sur la base de quarante-deux semaines. Je demande au S.n.e.s. de m'envoyer les textes officiels détaillant le calcul du montant des heures années. D'après ce que vous écrivez dans l'U.s., les propos du ministre sont faux. peut-on avoir les textes prouvant qu'il ment ?

Diffamatoires : le mi-

nistre a affirmé que les collègues qui font des heures supplémentaires année sont payés pendant les vacances pour des heures qu'ils n'effectuent pas. J'estime que ces propos sont diffamatoires et portent atteinte à mon honneur. Je ne m'appelle pas Lionel Jospin qui a été payé au ministère des Affaires étrangères sans travailler, et qui a expliqué que c'était normal et dans la tradition de la République. Pour ce qui me concerne, j'effectue tout le travail pour lequel je suis rémunéré. Pour la deuxième rentrée consécutive, le ministre tient des propos mensongers et diffamatoires sur les enseignants : l'année dernière sur les absences, cette année sur les heures supplémentaires.

CAHIER DE PROFESSEUR PRINCIPAL

Conçu par Maria-Cécile LE THIEZ professeur de Technologie

Format 21 x 29,7
1 double page détaillée par élève

Nombreux tableaux et synthèses :
- impressions générales sur la classe
- moyennes
- organisation du travail à la maison
- planning d'organisation des conseils des professeurs

UN OUTIL TRÈS SIMPLE LE TRAVAIL DU PROFESSEUR PRINCIPAL DÉJÀ TRAVAILÉ DANS PLUS DE 600 ÉTABLISSEMENTS

BON DE COMMANDE à adresser à
LE THIEZ-CLÉRIE - Lannay - 56300 BEIGNON

(à découper pour les représentations)

... CAHIER(S) DE PROFESSEUR PRINCIPAL DE COLLÈGE	x 39 F	=	... F
... CAHIER(S) DE PROFESSEUR PRINCIPAL DE LYCÉE	x 48 F	=	... F
PORT (gratuit pour 10 cahiers et plus)	x	=	15 F
MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE		= F

MODE DE RÈGLEMENT :
Chèque joint - ☐ - Règlement administratif ☐

NOM ET ADRESSE POUR L'EXPÉDITION :

<http://www.snes.edu>

TEMPS PRÉSENT

La grève du 18 septembre 4

BUDGET

Blocages et maquillages 6

CPGE

Un mouvement d'ampleur 7

HSA

Organiser le refus 8

HORS-CLASSE

Un déblocage 10

COLLEGE

"Baisse démographique"... 11

US PRATIQUE

Affectation dans les T.o.m. 12

CONSULTATION

Le questionnaire S.n.e.s/S.n.e.p. 14

Le 18 et le 24 septembre

Les A.g. sont nombreuses dans les collèges et les lycées.

Il y a aussi beaucoup de monde pour s'informer sur la réalité des engagements pris, pour discuter de l'opportunité du report de la grève du 10 au 24 septembre, de ses avantages et de ses inconvénients. Partout un souci de vigilance, l'expression d'une colère sur les propos du ministre sur les heures supplémentaires, l'exigence que l'on rétablisse la vérité.

C'est pourtant notre décision de grève du 10 septembre qui a obligé le ministre à s'engager à financer les 11 000 promotions de hors-classe (soit 500 millions) qui nous étaient refusées jusqu'alors. C'est aussi elle qui l'a contraint à s'engager à aligner les services des enseignants des disciplines artistiques sur les autres, ce qui correspond à la création de 800 postes, à s'engager sur les listes complémentaires qui peuvent permettre de recruter dans les semaines qui viennent 600 jeunes enseignants.

C'est bien parce que ces engagements fermes ont été pris, en dépit des manœuvres du ministre – qui n'a accepté d'ouvrir ces discussions que 8 jours avant la grève dans l'espoir sans doute de nous mettre dans la situation de ne pas pouvoir vous consulter – que le report de la grève au 24 a été décidé par le B.n. du S.n.e.s. Nous avons, ce faisant, pris la décision de capitaliser ce qui était acquis.

Les personnels des classes préparatoires ont fait une grève à près de 100 % le 10. Les actions de refus d'heures supplémentaires se développent de même que des actions sur les effectifs de classe. Nous avons maintenant deux occasions de frapper plus fort pour lever les obstacles auxquels se heurtent nos principaux dossiers comme celui des heures supplémentaires non transformées et sous-payées, des réformes a minima tant du point de vue des contenus, des horaires que des moyens, et de la déconcentration. C'est le sens du 18 septembre avec toute la F.s.u. et du 24 dans le second degré.

Ces deux grèves constituent un fait exceptionnel, qui prend en compte la nécessité d'en finir avec des décisions négatives, des campagnes de discrédit et des choix financiers pour la rentrée 1999 (zéro poste supplémentaire d'enseignant sur le terrain), ce qui va de pair avec une conception éducative qui juge tous les contenus trop ambitieux, qui abandonne l'objectif d'augmenter le nombre des bacheliers et des étudiants et qui fait du développement des emplois-jeunes le fer de lance de l'innovation pédagogique pour le XXI^e siècle.

Nous avons d'autres ambitions et notre société a d'autres besoins de connaissance, de citoyenneté et d'égalité.

Monique Vuillat
Secrétaire générale





L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat National des Enseignements de Second degré, SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07.
Tél. standard : 01 40 63 29 00.

- Directeur de la publication : Gérard Anthéaume. Tél. 01 42 80 91 04
- Rédacteur en chef : Serge Chateletain.
- Collaborateurs permanents : Claudie Barles, Andrée Béhotéguy, Francis Guillout.
- Secrétariat de rédaction et maquette : Gabrièle Hübler.
- Service publicité : Catherine Pinchaux. Tél. : 01 40 63 29 80.
- Photocomposition et photogravure noire et couleur : CAG.
- Imprimerie : FAVA PRINT, Les Mureaux (78).
- C.P. N° 1578 D 73.
- Prix du numéro : 7,80 F • Abonnement : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 168 F ; étranger : 263 F. 2) Autres, France : 242 F ; étranger : 335 F.
- Petites annonces : (32).
- Publicités : Projet action (19), G.m.f. (32).
- Photo de couverture : Clément Martin. Petites photos : Th. Nectoux, G. Azenstarck.





La décision de grève que nous avons contribué à faire prendre par la F.s.u. pour le 18 septembre s'inscrit totalement dans le processus d'action continue que nous avons lancé à cette rentrée. Il s'agit de contraindre le ministre de l'Éducation nationale à poursuivre les négociations, entendre nos propositions et renoncer aux décisions et projets concernant les H.s., la déconcentration du mouvement, les menaces qui pèsent sur les enseignements.



18 septembre des emplois

Les premières données de la rentrée confirment l'ampleur des problèmes : dans les collèges, les horaires planchers deviennent la norme, les effectifs restent lourds dans de nombreuses classes, les pressions et chantages s'exercent pour contraindre les personnels à organiser des parcours diversifiés aux contours flous ; dans les lycées, les options ont fondu, les effectifs sont encore à la hausse. Aucun établissement ne bénéficie vraiment de la baisse – somme toute faible – des effectifs. Les structures ont été resserrées pour financer les moyens nouveaux obtenus par les D.o.m. et par la Seine-Saint-Denis. Le souci permanent de s'inscrire dans une limitation stricte de l'investissement, encadrée par le gel

de l'emploi public, se conjugue avec une conception éducative peu ambitieuse qui ne fait rien pour faire repartir la démocratisation du second degré et de l'enseignement supérieur. Ce souci d'économies nourrit la conception éducative, qui elle-même justifie toutes les mesures prises ou en voie de l'être : refus de transformer les H.s. en emplois, réduction de leur rémunération, recherche d'économies sur les horaires obligatoires, pression sur la charge de travail des personnels, réduction des recrutements, développement de nouvelles formes de précarité. Nous avons commencé à ébranler cet édifice de contraintes, en obtenant l'attribution de 11 000 promotions hors classe entre septembre 1999 et janvier 2000, des listes complémentaires aux



© DANIEL MAUNOURY

re : de l'ambition, de la confiance



Denis Paget

**« Nous voulons
un système qui tire
tous les jeunes
vers le haut... »**

concours, en faisant rouvrir le dossier de l'auxiliariat, des services des professeurs des disciplines artistiques, en rediscutant des bases de la réforme des lycées. Mais l'essai est encore à transformer et les autres dossiers sont au point mort. Il nous faut à la fois agir sur les contraintes budgétaires et sur les conceptions qui les sous-tendent ou les justifient. C'est le but de la grève du 18 septembre et de sa suite le 24 septembre.

Nous voulons un système éducatif attentif à la qualité des connaissances transmises, aux besoins de savoirs qui traversent la société. On ne cesse de nous dire que tout est toujours trop lourd, des programmes aux manuels, en passant par les cartables : l'école du XXI^e siècle, c'est la réussite de la scolarité obli-

gatoire à 16 ans, nous dit-on. Nous voulons un système qui tire tous les jeunes vers le haut en contribuant aussi à réduire les inégalités, à faire disparaître les sorties sans qualification, à élargir socialement le vivier des élites. On nous propose des conceptions qui opposent ces objectifs, encore imprégnées de l'idée qu'il faut s'adapter sans cesse au public, qui renoncent à inverser la tendance à l'homogénéisation sociale des établissements, à mettre en échec les déterminismes sociaux. Nous voulons un système où règnent le dialogue et le respect entre maîtres et élèves, refusant toute démagogie, donnant le goût de l'effort. On renvoie à l'opinion une image détestable des enseignants, payés à ne rien faire, repliés sur eux-mêmes et comptant sans

cesse leur temps. Nous voulons puiser dans l'expérience professionnelle le sens des réformes à mettre en œuvre, développer la qualification des personnels, dégager le temps nécessaire pour inventer collectivement des solutions à l'échec scolaire. On nous présente une école du XXI^e siècle où ce sont les emplois-jeunes qui seraient le fil conducteur de l'innovation pédagogique ; on organise des pseudo-consultations dont on ne voit jamais le bilan. La politique du soupçon remplace celle de la confiance. Les 18 et 24 septembre, ce sont aussi ces conceptions que nous combattons pour imposer un projet ambitieux pour les jeunes et professionnellement stimulant pour les personnels.

Denis Paget

FORMATION SYNDICALE : LES PREMIERS STAGES NATIONAUX

- L'année scolaire en I.u.f.m. 14/15 octobre. Responsables académiques I.u.f.m.
 - Enseigner les langues vivantes aujourd'hui. 21/22 octobre. 2 à 3 collègues par académie, souhaitant s'investir.
 - Les B.t.s. dans la voie technologique supérieure. 21/22 octobre. Militant(e)s et collègues intéressé(e)s.
 - M.i.-S.e. : connaissance du S.n.e.s. et de la F.s.u. ; statut et droits des M.i.-S.e. 3/4/5 novembre. Nouveaux responsables académiques, commissaires paritaires, « permanenciers ».
 - C.e.-C.p.e. : vie scolaire : quel rôle et quelle place pour les personnels d'éducation ? 17/18/19 novembre. C.e./C.p.e.
 - Les représentations dans la société d'aujourd'hui : modèles économiques, sociaux, parentaux. (Stage à l'initiative du Collectif femmes du S.n.e.s.). 19/20 novembre. Militant(e)s et collègues intéressé(e)s.
 - Enseigner la technologie : les nouvelles technologies et la situation de la discipline dans le collège d'aujourd'hui et de demain... Quelle finalité ? Quels contenus ? Quels moyens ? 25/26/27 novembre. Collègues ayant déjà participé aux stages précédents, tout professeur de technologie en collège.
- Pour s'inscrire à un stage, contacter par téléphone, fax ou courrier : S.n.e.s., Secteur Formation Syndicale - 7, rue de Villersexel, 75007 Paris. Tél. : 01 40 63 27 10. Fax : 01 40 63 27 40 ou votre section départementale ou académique. Attention : il faut déposer une demande écrite à son supérieur hiérarchique 30 jours au plus tard avant le début du stage.

BOURSES

A cette rentrée, l'aide à la scolarité versée par la C.a.f. en début d'année a été remplacée par les bourses versées en trois fois, directement à l'établissement où l'élève concerné est scolarisé. Nous nous réjouissons de cette évolution qui devrait faciliter l'accès de certains élèves à la restauration scolaire, sans pourtant oublier la surcharge de travail que cela représente pour le personnel administratif. Dans le cadre de la loi contre les exclusions, un 3^e taux a été créé : 351 F, 1122 F ou 1800 F peuvent donc être versés pour l'année. Il n'en reste pas moins que ces bourses sont encore insuffisantes, surtout si l'on tient compte de l'augmentation du coût de la rentrée et de la scolarité (environ 6 % selon la Confédération syndicale des familles).

BUDGET 1999

Blocages et maquillages

Le projet de budget pour 1999 rendu public le 9 septembre confirme la politique de gel de l'emploi public sur fond de diminution de la part des moyens affectés aux services publics dans la richesse nationale. Simultanément, de nouvelles aides sans réelle contrepartie sont accordées aux entreprises. Le S.n.e.s. considère qu'aucune véritable politique de lutte durable contre le chômage ne pourra réussir sans une grande ambition en matière d'emploi public visant à créer des emplois stables et qualifiés dans les services publics.

Ces orientations se retrouvent dans le projet de budget pour les enseignements scolaires (premier et second degrés). L'affichage d'une progression des crédits de l'ordre de 11,8 milliards de francs (+4,1 %, soit environ +3 % en volume), masque une stagnation des mesures réellement nouvelles pour le fonctionnement du service public d'éducation nationale. En effet, l'essentiel des crédits supplémentaires correspond à la dérive mécanique de décisions antérieures (pensions, accord salarial, extension en année pleine de mesures de 1998, etc.) ou au transfert pur et simple de crédits d'aide sociale figurant antérieurement dans d'autres budgets (par exemple certaines aides à la scolarité). Au total, les mesures vraiment nouvelles ne devraient pas dépasser 2 à 3 milliards de francs, y compris l'enseignement privé.

GEL DES EMPLOIS PUBLICS : L'ÉDUCATION AUSSI

De même, l'affichage de la création de 3 300 emplois d'enseignant et de 616 emplois de non-enseignant dans le second degré est contredit par les documents fournis par le ministre des Finances, qui indiquent un solde d'emploi nul : en effet, ces créations sont intégralement financées par des suppressions que le gouvernement se garde bien de faire apparaître. Aucun moyen nouveau n'est donc dégagé. L'affichage de créations d'emplois dans les collèges et lycées n'est donc obtenu que par un tour de passe-passe. En effet, les 3 300 emplois créés le sont par la suppression de 3 300 emplois de M.i.-S.e. Certes, les M.i.-S.e. concernés continueront d'être rémunérés mais sur des crédits dont la pérennisation est d'autant moins acquise que ces crédits sont déconcentrés et globalisés de fait avec les crédits pour les M.a., les assistants étrangers, etc. Ce qui fait disparaître toute transparence donc toute

La balance réelle des emplois dans le second degré

	Emplois budgétaires	Emplois sur crédits	Solde
M.i.-S.e.	- 3 300	+ 3 300	0
Enseignants	+ 3 300	- 3 300	0
A.t.o.s.	+ 616 - 616		
Solde	0	0	0

N.b. Les emplois budgétaires ont un caractère permanent et permettent en principe de rémunérer des titulaires ou certaines catégories de personnels comme les M.i.-S.e. Les rémunérations sur crédits concernent les non-titulaires, et peuvent être beaucoup plus facilement supprimées que les emplois budgétaires.

possibilité de contrôle. Ainsi, pour se soumettre au dogme du gel des emplois publics, le solde des créations d'emplois d'enseignant, d'éducation et de surveillance sera de 0 !

COMMENT COMPTER DEUX FOIS LES MOYENS EN PLACE..

La création des 3 300 emplois ne doit tromper personne : ils vont servir à rémunérer des personnels qui sont déjà en fonction dans les établissements (M.a. ayant la garantie de réemploi par exemple). Pour preuve, les crédits de suppléance sont réduits d'autant. Cela signifie que ces emplois ne permettront pas, à la rentrée 99, l'implantation de moyens nouveaux d'en-

cadrement dans les lycées et collèges et donc ne peuvent être regardés comme une contribution à l'amélioration du système éducatif. Les postes promis par Allègre pour la Seine-Saint-Denis et les D.o.m. devront donc être pris aux autres.

Outre quelques emplois d'A.t.o.s. (616) obtenus également par redéploiement, les seuls moyens nouveaux prévus sont les emplois-jeunes, emplois précaires payés au S.m.i.c. et dont la rémunération est partiellement gagée sur une diminution du taux des heures supplémentaires-années, sans même que soit mise en œuvre la moindre transformation d'heures supplémentaires en emplois statutaires.

LES PERSONNELS MAÏMENÉS

Enfin, si les mesures nouvelles en faveur de certaines catégories de personnels sont financées dans le projet de budget, aucune mesure ne semble apparaître pour les personnels du second degré, auxquels le gouvernement n'a toujours pas, à la date d'aujourd'hui, accordé le bénéfice intégral des mesures de revalorisation de 1989. Par exemple, avant les discussions du 1^{er} septembre avec le ministre, à peine 20 millions de francs étaient dégagés pour transformer quelques emplois en hors classes, ce qui n'empêche pas le pourcentage de celles-ci de diminuer à nouveau. Les avancées orales récentes (cf. page 10) restent donc à être financées dans le budget. Par ailleurs, le budget entérine la baisse de nos rémunérations par diminution de 700 millions de francs des crédits d'heures supplémentaires.

C'est dire l'enjeu des négociations actuelles. C'est pour faire évoluer le budget que le S.n.e.s., avec sa fédération, la F.s.u., appelle l'ensemble des personnels à la grève le 18 septembre.

**Francis Berguin,
Daniel Robin**

L'indexation, enfin !

Depuis que le gouvernement de Pierre Mauroy a supprimé l'indexation des salaires et traitements sur les prix, nos collègues ont perdu, à indice égal, environ 19 % de leur rémunération nette (11,5 % en brut). C'est, nous a-t-on dit, la nécessaire contribution des fonctionnaires à la lutte contre l'inflation et pour le plein emploi, les indexations contredisant ces deux objectifs. Qu'on se réjouisse ! Le gouvernement envisage, selon le *Canard Enchaîné* du 2 septembre 98, de rétablir les indexations... pour les acquéreurs des nouvelles obligations du Trésor public en euros. C'est une première.

Avons-nous bien compris le message ? Ne faites plus d'heures supplémentaires : au lieu de l'enfant, placez les obligations au centre.

Francis Berguin

CLASSES PRÉPARATOIRES

Un mouvement qui prend de l'ampleur

Le rassemblement organisé en région parisienne a réuni plusieurs centaines d'enseignants de classes préparatoires, parfois accompagnés d'anciens élèves, jeudi 10 septembre à la Sorbonne. Chacun a pu témoigner de l'importance de la mobilisation dans son établissement : par exemple 90 % à Louis le Grand, 97 % à Henri IV, 97 % à Raspail, 95 % à Fénelon, 90 % à Lakanal, 86 % à Pasteur, Charlemagne 100 %, Ste-Geneviève 100 %, Privé Fénelon 100 %, Blaise Pascal 100 %, Saint-Louis 100 %, Jules Ferry Versailles 100 %, Condorcet 90 %, G. Monod 100 %, Buffon 100 %, Michelet 100 %, Berthelot 93 %, Jeanne d'Albret 100 %, Saint-Exupéry 100 %, J. Decour 100 % sur les scientifiques, E.n.c.p.b. 80 % (prépas scientifiques),

Lavoisier 100 % (prépas scientifiques), Turgot 100 %, Carnot 100 %, Claude Bernard 70 %. La diversité des classes préparatoires était représentée : prépas scientifiques, commerciales, agronomiques, littéraires et technologiques.

Les enseignants ne sont ensuite spontanément organisés en un cortège qui s'est rendu au ministère. Une délégation comprenant les représentants syndicaux (Monique Vuaillet et Jean-Hervé Cohen) et les associations de classes préparatoires a été reçue par le Cabinet du ministre.

Pendant ce temps, les professeurs se réunissaient pour discuter des suites de l'action.

Toutes les informations qui parviennent de province confirment l'ampleur du mouvement : par exemple

100 % de grévistes à G.-Eiffel d'Armentières, 90 % à Châteaubriand de Rennes, 100 % à Curie de Rennes et 100 % à Thiers de Marseille, aucune classe accueillie au lycée Kérichen de

Brest, au lycée Couffignal de Strasbourg, au lycée Corneille de Rouen, au lycée François-Ier du Havre, etc.

Communiqué de presse, Paris, le 10 septembre 1998, 15 h 15



© THIERRY NECTOUX

Plus d'une centaine d'établissements en grève

Mouvement de protestation sans précédent en classes préparatoires. Plus d'une centaine d'établissements se sont joints à l'appel à la grève lancé par le S.n.e.s., l'U.p.s. et l'U.p.s.t.i. :

Henri IV, Charlemagne, Fénelon, Fénelon (privé), Jacques Decour, Condorcet, Louis-le-Grand, Buffon, Raspail, Chaptal, Honoré de Balzac, Paul Valéry à Paris ; Paul Eluard, Saint-Denis ; Schweitzer, Le Raincy ; Lakanal, Sceaux ; Rascol, Lapérouse, Albi ; La Fayette, Blaise Pascal, Clermont-Ferrand ; Chateaubriand, Rennes ; François I^{er}, Schuman, Le Havre ; Thiers, Jean Perrin, Artaud, Marseille ; Malherbe, Caen ; Kérichen, Brest ; Champollion, Vaucanson, Grenoble ; Faidherbe, Lille ; Gustave Eiffel et Camille Jullian, Bordeaux ; Alain Fournier, Bourges ; Hoche, Jules Ferry, Versailles ; Pothier, Orléans ; Vauvenargues, Aix ;

Berthelot, Saint Maur des Fossés ; Henri Brisson, Vierzon ; Corneille, Rouen ; Eucalyptus, Masséna, Nice ; Fermat, Bellevue, D. de Séverac, Toulouse ; CIV Valbonne, Sophia Antipolis ; Grignard, Cherbourg ; Jeanne D'Albret, Marcel Roby, Saint Germain-en-Laye ; Rabelais, St Brieuc ; Michelet, Vanves ; Nicéphore Niepce, Chalon-sur-Saône ; La Martinière, Lyon ; H. Moissan, Meaux ; Clemenceau, Nantes ; Carnot, Dijon ; Camille-Guérin, Poitiers ; Thuillier, Amiens ; H. Wallon, Hainaut, Valenciennes ;



© THIERRY NECTOUX

Mimard, Fauriel, St Etienne ; Dumont d'Urville, Toulon ; Joffre, Mermoz, Montpellier ; Châtelet, Douai ; Livet, Nantes ; Daudet, Dhuoda, Nîmes ; Théophile Gautier, Tarbes ; Jacques Amyot, Melun ; Berthollet, Annecy ; Fabert, Metz ; Dessaignes, Blois ; Bergson, Angers ; René Cassin, Bayonne ; Lombards, Troyes ; Monge, Chambéry ; Jean Moulin, Forbach. Les professeurs réclament l'abrogation du décret du 30 juillet 98 qui aboutit à des baisses de salaires importantes, étant donné que les heures dites supplémentaires font ici partie des services des professeurs de classes préparatoires : ils demandent que tous les projets en cours soient négociés avec les représentants des personnels : carte scolaire, recrutement, concours, rémunération, etc.

A côté de l'image caricaturale que l'on veut donner des classes prépara-

toires, le S.n.e.s. rappelle qu'il s'est battu pour l'ouverture de classes préparatoires de proximité dans les villes moyennes et les banlieues, qu'il continue à se battre pour l'élargissement de l'accès depuis les divers baccalauréats, technologiques notamment. Ce travail est à poursuivre car la représentation des classes sociales défavorisées est encore insuffisante.

Ils sont attachés à l'implantation des classes préparatoires dans les lycées et soulignent les intérêts communs qu'ils ont avec les professeurs du secondaire dans cette lutte.

Des A.g. se tiendront dans les établissements dès vendredi afin de définir les suites à donner à ce mouvement. Le S.n.e.s., comme l'a fait l'assemblée générale d'aujourd'hui, appelle les professeurs de C.p.g.e. à participer à la grève de la F.s.u. le 18 septembre.

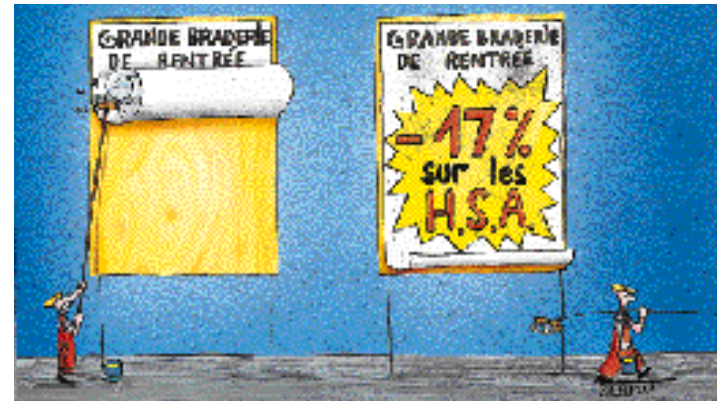
Jean-Hervé Cohen

Organiser et expliquer

Beaucoup d'établissements mettent en œuvre le refus des H.s. pour l'annulation du décret du 30 juillet, leur transformation en emplois et l'abandon de l'obligation d'en faire. Les formes choisies sont multiples et concrétisent les exemples fournis dans I.U.s. 472. Pour répondre à de nombreuses sollicitations, voici de nouveaux éléments pour rétablir la vérité face aux mensonges du ministre. Quelles que soient les arguties qu'il profère dans les médias, il ne peut dissimuler qu'il prélève 700 millions de francs sur le dos des enseignants et prive des milliers de jeunes diplômés d'emplois statutaires.

Les H.s.a. auraient été payées sur 42 semaines alors que les enseignants n'en travaillent que 36, voire moins !

Non seulement cette affirmation est fautive mais elle manifeste une profonde ignorance de ce qu'est la réalité du travail enseignant. Lorsque l'on regarde en effet les textes de 1950, nulle part n'apparaît la notion de 42 semaines : le coefficient de 5/6 utilisé alors pour le calcul du taux ne correspond d'ailleurs pas à 42/52 ; il suffit de faire un calcul élémentaire pour s'en apercevoir. Et cela n'a rien d'étonnant : à cette époque, l'année scolaire n'était pas de 42 semaines ! En revanche, les textes disent bien que la rémunération des H.s.a. est forfaitaire et ils expliquent pourquoi : « Il est facile dans le cas d'un dépassement exceptionnel, de déterminer exactement la partie du service constituant un service supplémentaire... Il n'en est pas de même dans le cas d'un dépassement régulier : c'est pourquoi les heures supplémentaires annuelles sont rétribuées au moyen d'une indemnité forfaitaire annuelle. Ainsi donc, lorsque l'emploi du temps d'un professeur prévoit que celui-ci effectuera pendant la totalité de l'année scolaire un service hebdomadaire supérieur au maximum de service fixé pour les professeurs de son grade, ce



fonctionnaire a droit à indemnité pour H.S., sans qu'il soit besoin de déterminer les heures qui ouvrent ce droit » (circulaire d'application du 17 novembre 1950)

De fait, lorsqu'un certifié a un service de 20 heures hebdomadaires, il est impossible de dire quelles sont à l'emploi du temps les heures « normales » et les heures supplémentaires. A la différence d'interventions ponctuelles (payées en H.s.e.), le travail est le même, préparation, correction... pour toutes les heures inscrites à l'emploi du temps. Prétendre que les unes, les H.s., ne seraient effectuées que sur 36 semaines et devraient donc être payées en conséquence est absurde : comme si on ne corrigeait pas de copies pour les H.s.a. pendant les vacances ! C'est bien le même travail que pour les heures correspondant au maximum de service, mais moins payé. C'est là la véritable injustice à corriger !

Il faudrait, à terme, faire disparaître totalement les H.s.a. et ne payer qu'avec des H.s.e. revalorisées !

Notons déjà que si les H.s.e. ont été légèrement revalorisées par le décret du 30 juillet, il faudrait faire plus de 36 H.s.e. par an pour retrouver le taux antérieur de l'H.s.a.

Mais l'essentiel est ailleurs. D'une part, la proposition du ministre ne tient pas compte de l'impossibilité

710 000 H.s.a. soit 40 000 emplois

Le volume des H.s. a légèrement diminué en 1996 et 1997 avec les transferts réalisés pour financer les rémunérations des M.a. réemployés. Elles représentent cependant plus de 710 000 équivalent-H.s.a. en 1997 selon les données ministérielles, c'est-à-dire de l'ordre de 40 000 emplois. Le S.n.e.s. revendique dans l'immédiat leur transformation à hauteur de 15 000 emplois. Combien y a-t-il d'heures supplémentaires ?

Total	717 192
Dont second degré	
Heures années	532 548
Heures de suppléance	113 052
Heures d'interrogation	36 735
Heures à taux spécifiques	9 370
Cours, conférence et vacations	18 813
Total	710 517

Source: M.e.n.

Les H.s.a. seraient mieux payées que les heures statutaires ? Faux. C'est l'inverse

Avant le décret du 30 juillet, les H.s.a. étaient déjà nettement minorées par rapport aux heures statutaires ou « normales ». Elles le sont aujourd'hui plus encore.

Comparaison du montant des H.s.a. et des heures statutaires	M.a. II	Certifié	Agrégé
Rémunération annuelle par heure de service	6 903 F	9 101 F	13 044 F
Taux annuel H.s.a. avant le décret du 30 juillet 1998	5 753 F	7 584 F	10 870 F
Taux annuel de l'H.s.a. après le décret du 30 juillet	4 779 F	6 300 F	9 030 F

La rémunération annuelle par heure de service est obtenue en divisant la rémunération brute à l'indice moyen de chaque catégorie par son maximum de service. Celle des H.s.a. est déterminée par les décrets du 6 octobre 1950 et du 30 juillet 1998.

le refus

Le soutien de la F.s.u.

Le gouvernement refuse toujours de s'engager – comme le revendiquent la F.s.u. et ses syndicats - dans une politique de réduction et de transformation des H.s. en emplois dans le second degré (qui correspondent à 45 000 emplois). Dans le même temps, le ministère décide unilatéralement et sans la moindre concertation de réduire sensiblement la rémunération de ces H.s.

Le même travail supplémentaire pourra donc continuer à être imposé aux enseignants tout en étant moins rémunéré !

Une décision inacceptable pour tout salarié, que ce soit dans le privé ou le public. Non seulement elle se

traduira par une baisse des rémunérations qui lésera les personnels mais elle va à l'encontre d'une véritable politique de l'emploi public indispensable pour contribuer à la lutte contre le chômage.

La F.s.u. exige donc :

Une première tranche significative de transformations d'H.s. en emplois dès le budget 99, de l'ordre de 15 000 emplois.

L'abrogation du décret modifiant les taux des H.s.

La suppression de toute possibilité d'imposer des H.s. aux enseignants. Elle s'associe aux actions engagées par les syndicats nationaux concernés, notamment le refus des H.s.

L'action est bien engagée

- **LYCÉE R.-CASSIN, GONESSE (95).** Refus des H.s.a. du 14 au 18 septembre (65 pour - 9 contre - 3 abstentions).
- **COLLÈGE DE NEUVILLE-SUR-SAÔNE (69).** Grève des H.s. On prévient les parents que l'établissement n'ouvrira pas ses portes avant 9 ou 10 heures, tel jour.
- **LYCÉE RIMBAUD, ISTRES (13).** Refus des H.s. un jour par semaine (avec changement de jour pour ne pas pénaliser les mêmes élèves). Engagement de solidarité des collègues qui n'ont pas d'H.s.a.
- **LYCÉE LA COLINIÈRE, NANTES (44).** Proposition en débat : grève des H.s. le jour le plus chargé du service (à suivre).
- **LYCÉE J.-MONNET, FRANCONVILLE (95).** Boycottage des H.s.a. jusqu'à nouvel ordre. Modalités en discussion (84 pour - 11 non).
- **COLLÈGE DES TILLEULS, CLAYE-SOUILLY (77).** Refus des heures supplémentaires (rotation du jour de la semaine).

FAITES-NOUS CONNAÎTRE VOS ACTIONS !

3615 USTEL

Internet : <http://www.snes.edu>

C'est pas moi, c'est les autres

A plusieurs reprises, Claude Allègre a soutenu dans les médias que la réduction du taux des heures supplémentaires avait été votée par le Parlement dans la loi de finances pour 1998. Certes, certaines déclarations du ministre pouvaient, à l'époque, le laisser craindre, mais qu'y a-t-il dans le budget voté ? On trouve trace en effet d'un virement de 700 millions de F (MF) par diminution du volume des heures supplémentaires et de 900 MF de crédits de rémunérations de postes vacants pour le réemploi des maîtres auxiliaires à la rentrée 1997, sur le chapitre budgétaire consacré, le 3197. Il s'agit de 9 000 heures retirées aux établissements, c'est-à-dire non effectuées.

Rien à voir, donc, avec le financement des emplois-jeunes qui, d'ailleurs ne sont pas rémunérés sur ce chapitre 3197. Il n'y a donc aucune diminution du taux des heures supplémentaires dans la loi de finances pour 1998.

C'est pas beau de vouloir faire porter le chapeau à ses petits camarades...

Francis Berguin

d'isoler les H.s. de l'emploi du temps hebdomadaire (*cf. supra*) : en fait la seule « solution » serait d'annualiser le service ; dans ce cas on compterait les H.s. une fois les obligations de service annuelles effectuées. Peut-être est-ce là l'objectif final ?

Ne payer que les H.s. effectuées en présence des élèves reviendrait à un

paiement à la tâche, c'est-à-dire l'opposé de ce que tous les salariés ont conquis avec la mensualisation des salaires. Par exemple, elles ne seraient pas payées en cas d'absence pour faire passer des examens, en cas de fermeture de l'établissement pour telle ou telle cause... Bien peu y retrouveraient en fait leur compte, tout en faisant le

même travail qu'aujourd'hui. Cette proposition, en fait, continue d'ignorer ce qu'est notre travail pour encore moins le payer !

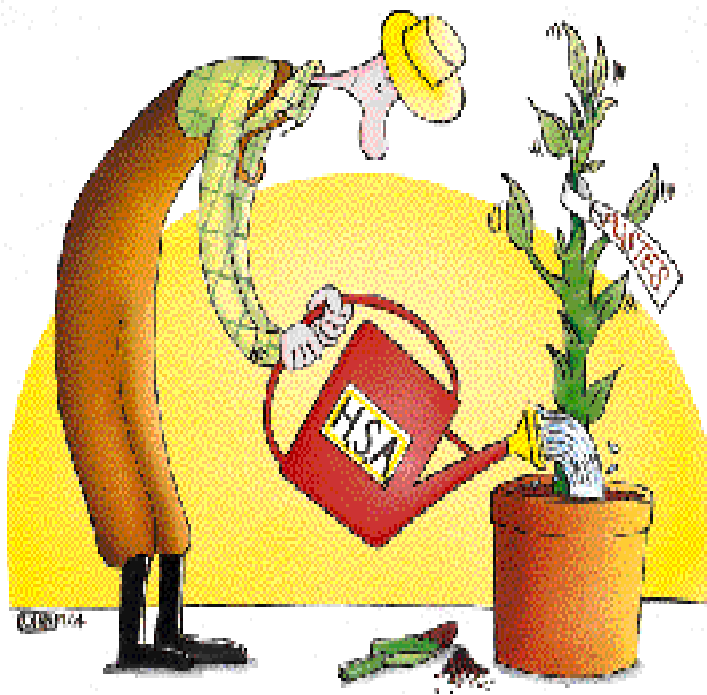
Cette décision serait un acte de solidarité !

Le ministre explique qu'avec un prélèvement de 130 F par mois par enseignant, il finance 40 000 emplois-jeunes.

Curieux raisonnement : taxer les enseignants de second degré, alors que l'instrument de solidarité nationale réside dans l'impôt. Mais surtout il esquive la véritable solidarité que nous proposons et revendiquons : la réduction du nombre d'heures supplémentaires et leur transformation en emplois stables de fonctionnaires. Il affirme être d'accord avec ce principe mais se réfugie immédiatement derrière la politique gouvernementale de gel de l'emploi public pour ne pas le mettre en œuvre.

La seule politique de l'emploi public se réduit alors à la création de nouveaux emplois précaires, payés au S.m.i.c. pour un bac + 2, voire plus, comme si l'on voulait imposer aux jeunes un sas de précarité de plus en plus long pour accéder éventuellement à un emploi dans le service public.

Gérard Aschieri
François Labroille



A.E.F.E. : COUP BAS !

Le ministère des Affaires étrangères et l'A.e.f.e. ont décidé, durant l'été, de geler les indices des « expatriés » pendant la durée de leur contrat. Cette mesure envisagée par le gouvernement précédent, reprise en juin et juillet 1997 par le présent gouvernement, avait été mise en sommeil certainement dans la crainte de voir son application provoquer de fortes réactions en année électorale syndicale à l'étranger. Mais dès les élections passées et les vacances imminentes, le projet a été mis à exécution.

C'est inadmissible dans la forme, parce que cela s'est fait durant l'été et sans la concertation à laquelle le ministre des Affaires étrangères s'était engagé.

C'est inadmissible sur le fond, parce que cela signifie qu'une promotion en cours de contrat ne donnera pas lieu à la prise en compte du nouvel indice de rémunération dans ce contrat. Résultat de l'opération, la rémunération ne bouge pas et pire, elle diminue du fait du paiement de la cotisation de retraite en fonction du nouvel indice détenu.

Cette mesure concerne les « expatriés » mais sa logique ouvre la porte à l'application effective d'une logique contractuelle à tous les personnels de l'A.e.f.e., « expatriés » et « résidents ».

D'ailleurs, initialement, Bercy souhaitait que cela s'applique à tous. La modification du décret n'est pas encore parue. Faire grève les 18 et 24 septembre à l'étranger, c'est aussi exiger le retrait de cette mesure.

T.A. : CONTESTEZ VOIRE AFFECTATION

Si vous êtes nommé totalement ou partiellement sur Z.r., si vous êtes nommé hors de votre discipline, si vous êtes nommé sur plusieurs établissements situés dans des villes différentes, rejoignez votre poste, signez votre procès-verbal d'installation, mais contestez votre affectation avec demande de dommages et intérêts. Pour ce faire, prenez contact avec votre section académique qui vous conseillera et vous fournira le modèle de lettre nécessaire (1).

(1) Toutes les informations et les textes de référence dans le « Guide du jeune prof » disponible dans les sections académiques (40 F).

HORS-CLASSE

Un débloccage !

Après quatre ans de « gel », des emplois hors classe seront à nouveau créés en 1999, conformément aux engagements de 1989, assurant des promotions attendues, favorisant les départs en retraite et amplifiant les recrutements de jeunes enseignants.

D'année en année, on s'éloignait du nombre d'emplois hors classe qui aurait dû atteindre 15 % des emplois budgétaires de classe normale. C'est le non-pyramidage qui au pire privait plusieurs milliers de collègues de promotion et au minimum retardait celle-ci. Selon les corps, l'enjeu se chiffre

entre 2 600 et 3 200 francs mensuels. Le ministère s'engage enfin à respecter les acquis de 1989 en deux tranches au 01/09/1999 et au 01/01/2000 pour étaler le coût (d'environ 510 millions en année pleine) sur deux exercices budgétaires. Le S.n.e.s. pèse pour que la totalité soit actée au budget 1999.

Ce sont dès lors 4385 certifiés, 258 C.p.e., 1 195 agrégés qui bénéficieront de ces mesures ; à ces volumes s'ajouteront les emplois libérés par le jeu naturel des sorties de corps. S'ajoutent enfin les emplois créés au 01/09/1999 par transformations (P.e.g.c. à certifiés, C.e. devenant C.p.e...) ou créations. Entre le 01/09/1999 et le 01/01/2000, c'est plus de 9 000 certifiés, 500 C.p.e., 1 600 agrégés qui seront promus. Le débloccage permettrait d'avancer

l'âge d'accès à la hors classe d'environ 2 ans et d'obtenir - en moyenne - cette promotion après 3 ou 4 ans au 11^e échelon, contre 5 à 6 ans actuellement. Cela favorisera les départs en retraite des collègues qui attendaient l'obtention des indices terminaux. En conséquence cela amplifiera les recrutements de jeunes collègues.

Ce débloccage en ouvrant la perspective de la hors-classe pour tous, rend d'actualité nos demandes d'une reconstruction de carrière en 11 échelons en améliorant sensiblement la rémunération des premiers échelons. Ajoutons enfin qu'après la décision unilatérale du ministre sur les barèmes cette année, décision qui a lésé de nombreux collègues, la discussion sur des critères non arbitraires devrait enfin avoir lieu.

Philippe Koechlin

RENTREE 98

Dégradation des conditions d'emploi

T.a. : contestez votre affectation

Retards importants dans les calendriers d'affectation et dégradation des conditions d'emploi marquent la rentrée.

Même si les chiffres dont nous disposons sont encore partiels, ils sont révélateurs. Notre étude porte sur 25 673 T.a. (le ministère affiche 36 319 T.a. dans nos catégories) : 46 % d'entre eux sont affectés sur un seul établissement, ce qui constitue un recul significatif par rapport à l'an dernier (- 10 %). Les affectations à cheval sur plusieurs établissements se sont multipliées : 22 % cette année (+ 3 %) avec de fortes disparités entre les académies : on atteint 30 % à Créteil, et entre les disciplines : les langues, les disciplines artistiques et la documentation sont particulièrement touchées. Et surtout, les affectations en zone de remplacement et en rattachement ont

fortement progressé : 28 % en moyenne (en progression de 8 %) mais 38 % à Clermont, Limoges, Bordeaux par exemple.

On a vu aussi se multiplier les affectations sur bloc horaire incomplet avec complément sur Z.r. que les recteurs disent vouloir utiliser pour couvrir « les absences inopinées ou de courte durée » dans les établissements.

Quant à la définition des zones de remplacement, certains recteurs (Clermont, Versailles...) ne se privent pas de les redéfinir en les élargissant arbitrairement.

Parallèlement, les recteurs manquent d'ores et déjà d'enseignants dans certaines disciplines ou fonctions : lettres classiques, S.v.t., espagnol, C.p.e. Certains s'opposent d'ailleurs à tout détachement, notamment vers le supérieur. Quant au soi-disant « surnombre » : H.s., horaires planchers, suppression de sections et d'enseignements, bourrage des classes, tout concourt à créer artificiellement un décalage entre les personnes et les postes implantés.

Quant aux maîtres auxiliaires, si la garantie de réemploi est un acquis syndical pour la deuxième année consécutive, leurs conditions d'emploi sont d'autant plus difficiles qu'ils sont encore plus tardivement et massivement rattachés pour effectuer des suppléances, et que pèse la menace de « perte automatique » du réemploi en cas de refus de poste (la prochaine U.s. fera le point).

Des rassemblements ont déjà eu lieu (Clermont, Lille, Créteil, Paris...), d'autres sont prévus (cf la presse syndicale départementale et académique). Des commissions de révision d'affectation ont été obtenues. Des actions pour le regroupement des H.s.a. en service permettant de meilleures affectations sont lancées dans nombre d'établissements.

Le S.n.e.s. lance une campagne de contestation de cette déréglementation. L'enjeu, c'est le volume et la qualité de l'emploi public, au cœur des actions des 18 et 24 septembre.

Danielle Hémerly

COLLÈGE

“Baisse démographique...”

Les médias ont beaucoup évoqué la baisse démographique prévue pour la rentrée 98.

En fait, en ce qui concerne les collèges, celle-ci se limite à moins 17 472 élèves (- 28 500 à la rentrée 97). Cela représente donc 3,5 élèves en moins par établissement et recouvre des réalités différentes d'une académie à l'autre, compte tenu des différents mouvements de population.

Evolution démographique objectivement dérisoire, mauvaise prévision des I.a. (Inspections académiques), départs moins importants que prévus à l'issue de la Cinquième compte tenu de la mise en place du cycle central, refus d'affectation en B.e.p., peut-être aussi un meilleur contrôle des « évaporations » en cours de cursus, tous ces paramètres aboutissent à des problèmes d'effectifs dans de nombreux



établissements et créent une mobilisation certaine dans certains collèges. Autre problème évident : la tendance de plus en plus nette à mettre les horaires disciplinaires au plancher avec ou même sans parcours diversifiés (cf. l'exemple de l'académie de Rennes). Comment ne pas lier cela au fait que le budget 98 n'a permis aucune création d'emplois nouveaux d'enseignant, alors que pour le collège par exemple, il a fallu impérativement rétablir la physique (ce dont nous nous félicitons par ailleurs, compte tenu de la part trop réduite des enseignements scientifiques au collège) ? Malheureusement, le budget 99 s'inscrit dans la même ligne alors que la baisse démographique prévue y est encore plus limitée.

Nous devons prochainement être reçus et le ministre a confirmé sa volonté de lancer une consultation sur les collèges. Nous mettrons bien sûr en avant ces problèmes d'effectifs (en classe entière et en groupe), d'horaires, et aussi tout ce qui concerne l'aide aux élèves en difficulté et en grande difficulté. Les dernières discussions avec le ministre laissent penser qu'une expérimentation de l'équipe de suivi pourra se mettre en place. N'oublions pas que seule la présence en nombre suffisant des enseignants mais aussi de l'ensemble des autres personnels concernés pourra rendre cette équipe de suivi efficace.

La bataille pour l'emploi public est donc plus que jamais à l'ordre du jour.
Françoise Dumont

Effectifs : l'exemple de l'académie de Rennes

Saint-Brieuc : collège Le Braz 810 élèves en 97. 843 en 98 mais deux postes en moins. Aucun doublement sauf en technologie. 3 classes sur 8 ont les horaires-plancher.

Plancoët
466 élèves prévus. 490 à la rentrée.

Loudéac
594 élèves prévus. 624 à la rentrée.

Quintin : effectif constant mais une suppression de classe

Maignon : 29 élèves en Quatrième et Troisième. Il manque 9 h pour arriver aux horaires-plancher.

Perros-Guirec, Riantec, Jules-Simon à Vannes
30 élèves en Sixième.

Plouay : horaires plancher en Cinquième et pas de parcours diversifiés.

Brest : Pen ar Deuz
40 élèves en plus. 2 suppressions de classe.

En Ile-et-Villaine
Sur 20 établissements : 13 ont les horaires plancher en maths ; 10 ont les horaires plancher en français ; 12 ont les horaires plancher en histoire-géographie ; 9 ont les horaires plancher en LV1.

CRÉDITS INSUFFISANTS POUR LES MANUELS SCOLAIRES

Alors que le ministre engage un nouveau rapport de force avec les éditeurs sur le contenu des manuels scolaires, nombreux sont les élèves de collège qui attendent toujours leurs livres de classe.

L'insuffisance des crédits ministériels affectés au renouvellement des manuels scolaires (lié à la mise en place des nouveaux programmes, notamment de Quatrième), a amené les chefs d'établissement à acheter des livres en nombre très inférieur à celui du nombre d'élèves de Quatrième.

Au collège Léon-Blum de Villeneuve d'Ascq par exemple, il manque ainsi 42 livres en S.v.t. Quatrième, 118 de physique Cinquième et 107 de physique Quatrième.

Ce problème a été soulevé dans plusieurs académies et malgré les demandes présentées lors des conseils d'administration en juin et répétées à la rentrée, les rallonges budgétaires se font toujours attendre. Dans cette affaire, notre ministre, attaché à une rentrée « zéro défaut », manque singulièrement de crédit !

EVALUATION 6^E

Le B.o. n°31 du 30 juillet 1998 donne les modalités de l'évaluation en 6^e pour cette rentrée. Peu de changements sur les modalités de l'opération, redoublant l'obligation annuelle (et non plus effectuée en alternance avec celle du CE2). Elle doit être organisée entre les 7 et 19 septembre.

Nous restons très réservés sur l'efficacité de cette évaluation ; sur le plan professionnel, il n'est pas toujours évident de réinvestir dans nos pratiques pédagogiques les résultats obtenus par les élèves et les établissements n'obtiennent aucun moyen particulier pour remédier aux difficultés constatées. Alors...

De plus, cette évaluation représente, on le sait, une lourde charge de travail supplémentaire. Le texte ne précise pas qui doit faire la saisie des réponses. Il faut donc faire pression collectivement sur l'administration pour que cette saisie ne soit pas imposée à des enseignants non-volontaires et que la charge de travail liée à cette évaluation soit reconnue.

Dans beaucoup d'établissements, par exemple, les chefs d'établissement libèrent pendant une demi-journée les enseignants concernés.

Actions dans les collèges

- COLLÈGE ARTHUR-RIMBAUD (SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF)**
Grève quasi totale le 10.9.
- COLLÈGE CAUTE-PERDRIX (GRASSE)**
Grève le 7.9, solidarité avec une collègue.
- COLLÈGE DES VALLERGUES (CANNES)**
Grève le 10.9, effectifs...
- COLLÈGE DE GAREOUIL ET COLLÈGE DE COUTES (ACAD. NICE), COLLÈGE COURTELAIN (PARIS)**
Actions d'autolimitation des effectifs
- COLLÈGE DE VIGNEUX (91)**
En grève depuis le 3.9 et récupération des locaux... effectifs... surveillants...
- COLLÈGE LA NACELE DE CORBEIL (91)**
Grève le jour de la rentrée et occupation
- COLLÈGE DE GUÉGNEVILLE (91), V. HUGO (BESANÇON), SAINT-VIT (DOURS)**
Actions sur les effectifs...
- COLLÈGE LE PARC À AUNAY (93), COLLÈGE LA BASOCHÈ À POUILIAC-SOUS-BOIS COLLÈGE JEAN-JAURÈS À VILLEPINTÉ (93), COLLÈGE TRAVAIL DE BAGNOLET (93)**
En grève.
- COLLÈGE DE LA GRANGE-DU-BOIS DE SAVIGNY (77)**
Grève et blocage de péage, manque de personnels.
- COLLÈGE CHATEAUBRIAND DE PLANCOËT (22)**
Grève le 3.9 reconduite le 5.9.
- COLLÈGE DE BONNEUIL (94)**
En grève, surveillance...
- COLLÈGE DE BOURG-D'OSANS (38)**
Grève le 3.9, sécurité.
- COLLÈGE NOCARD DE SAINT-AURICE (94)**
Grève avec soutien des parents, effectifs.

T.O.M.

Affectation à la rentrée 1999

**Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna
et collectivités territoriales de Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon**

Des nominations seront prononcées :
– en mars 1999 pour la Nouvelle-Calédonie et pour Wallis et Futuna ;
– en septembre 1999 pour les autres territoires.

(Un seul dossier pour les deux mouvements)

Titulaires et stagiaires peuvent faire acte de candidature. Les dossiers sont à réclamer :
• au rectorat de l'académie d'exercice ou de rattachement pour ceux qui résident en France (y compris dans un D.o.m.). Les personnels en disponibilité s'adresseront au rectorat dont dépend leur dernier établissement d'exercice ;

• au ministère de l'Education nationale – bureau DE F1 – 110, rue de Grenelle, 75357 Paris pour ceux qui résident dans un T.o.m., à Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon ou à l'étranger.

Ils seront ensuite déposés auprès du chef d'établissement qui devra y apposer un avis. Ont priorité pour une affectation dans un T.o.m. :

Calendrier des opérations		
Nature des opérations	Nouv.-Caléd., Wallis et Futuna	Mayotte, Polyn. fran., St-Pierre-et-Mi.
Date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès du chef d'établissement ou de service	2 oct. 1998	6 nov. 1998
Date limite de réception par le bureau DE F1 des dossiers de candidature acheminés par la voie hiérarchique	16 oct. 1998	30 nov. 1998
Formulation des vœux Minitel pour les personnels résidant en France (y compris les D.o.m.) (1)	1 ^{er} au 15 oct. 1998	15 au 30 nov. 1998
Date limite de réception par le bureau DE F1 des vœux, par envoi direct, pour les autres personnels	15 oct. 1998	30 nov. 1998
Date du groupe de travail paritaire à Paris	mi-nov. 1998	mi-mars 1999

(1) 3614 EDUTEL, rubrique « CONCOURS, CARRIERES ».

- les originaires ou conjoints d'originaire ;
- les rapprochements de conjoints (joindre les pièces justificatives de l'installation professionnelle du conjoint) = + 500 points ;
- les postes doubles (à signaler dans le dossier) = + 100 points.

Les candidats sont classés en fonction d'un barème : 7 points par échelon + 10 points par année d'ancienneté dans l'affectation ministérielle actuelle (et non dans l'affectation rectorale pour les

T.a. et les collègues en D.r.). Les collègues exerçant hors de France ou réintégré depuis moins de 2 ans ne sont retenus qu'en l'absence d'autres candidatures.

Pour la Polynésie française : les candidats sont choisis par les autorités locales (après avis d'un groupe paritaire local) dans une liste établie lors de la réunion en mars à Paris.

Un barème local spécifique est utilisé dans lequel une bonification est accordée aux candidats demandant en premier

vœu un établissement en Z.e.p. (collège et L.p. de Faaa).

FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE

Pour Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon, les frais ne sont pris en charge par l'Education nationale que pour les personnels en poste en France ou dans un D.o.m. depuis au moins quatre années (consécutives ou non).

Pour les T.o.m., les collègues bénéficient d'un droit à bagage.



Durée des séjours

La durée des affectations est limitée à 2 ans avec possibilité d'un seul renouvellement (sauf Saint-Pierre-et-Miquelon). Pour le second degré (hors P.e.g.c.), il y a eu :

- 868 candidats pour 95 postes pour la rentrée de mars 1998 ;
- 1 387 candidats pour 313 postes pour la rentrée de septembre 1998.

N'oubliez pas d'envoyer votre fiche syndicale à demander au S.n.e.s. - Secteur hors de France (une fiche par commission).

Pour avoir des précisions sur la rémunération, les droits à voyage, commandez le « Mémo hors de France » (chèque de 60 F – frais d'expédition compris – à l'ordre du S.n.e.s.) et/ou contactez le secteur hors de France.

(N.s. n° 98-165 du 24.08.98 au B.o.e.n. n° 32 du 03.09.98)

**Robert Bouger,
Pierre Perotin**

Liste d'aptitude C.p.e.

La C.a.p.n. s'est réunie le 7 juillet dernier pour examiner les candidatures à la liste d'aptitude pour l'accès des conseillers d'éducation au corps des conseillers principaux d'éducation au 1^{er} septembre 1998.

Lors de ses travaux, la commission a examiné 935 demandes. Le contingent initial de possibilités de promotion était de 250 ; suite à nos demandes insistantes... notamment lors de l'audience accordée le 3 juillet 1998 par

le directeur de la D.a.f..., la D.p.e. a annoncé que ce nombre pourrait être porté à 350 après avis du contrôleur financier. A noter que l'actuel ministre de l'Education nationale ne répond pas à notre demande, à savoir : le respect de l'engagement pris

par un de ses prédécesseurs, Lionel Jospin, lors de la signature du protocole du 3 mai 1989.

Vous trouverez ci-dessous le détail des propositions suivant les deux solutions (soit 250 promotions soit 350).

N.b. : un seul avis dé-

favorable a pu être retiré.
**Evelyne Salé,
Hubert Ibanes**

DERNIERE MINUTE

Malgré les assurances reçues, l'arrêté ministériel au 1^{er} septembre 1998 ne comportera que 250 nominations.

Nombre de demandes	Avis défavorables	Divers (*)	Nombre de promotions	Barème du dernier promu
265	10	5	250	92 pts né le 3.12.54
369	13	6	350	91 pts né le 9.3.53

(*) Divers : concours C.p.e., décès, congé, retraite, personnel direction.

CONSULTATION NATIONALE

S.n.e.s. et S.n.e.p. (F.s.u.)

Réponse
pour
le 17 septembre
au plus tard

Confrontés depuis le mois de juin à notre décision de grève pour le 10 septembre, les ministres ont enfin accepté d'engager des discussions le 1^{er} septembre. Elles marquent quelques progrès mais des dossiers en demeurent exclus (transformation des H.s. en emplois, déconcentration du mouvement...) et sur la plupart, de véritables négociations ne sont pas encore engagées (réforme des lycées, avenir des collèges...). Le S.n.e.s. et le S.n.e.p. ont estimé indispensable de saisir l'ensemble des personnels de l'état des dossiers, de leur donner les moyens de débattre, de porter appréciation et de peser sur l'évolution de ces dossiers. C'est l'objet de cette consultation.

QUESTIONNAIRE

Les B.n. du S.n.e.s. et du S.n.e.p.

– **estiment que les propositions des ministres demeurent très en deçà des propositions et des revendications des personnels pour le service public.**

Partagez-vous cette appréciation ? oui non

– **demandent l'ouverture de négociations avec un calendrier précis sur la base de la note commune remise aux ministres le 1^{er} septembre (U.s. n° 471 page 3)**

Partagez-vous cette exigence ? oui non

Dans cette hypothèse et à la lumière des réalités de la rentrée, **sur quels points estimez-vous nécessaire de mettre l'accent ?**

-
-
-
- etc.

Outre les actions de grève du 18 septembre avec l'ensemble de la F.s.u. et du 24 septembre du S.n.e.s. et du S.n.e.p., **quelles modalités d'actions complémentaires préconisez-vous ?**

-
-
-
- etc.

Nom - prénom : Département n° :

Type établissement : Lycée collège autre Nom de l'établissement :

GRILLE DE RÉPONSE COLLECTIVE

S1 de : Dpt n° : Nb de syndiqués :

Type établissement : Lycée collège autre

Questions	Précisez le nombre de réponses en faveur de chaque option			
	Syndiqués S.n.e.s. - S.n.e.p.		Non syndiqués	
	oui	non	oui	non
Réponses ministérielles imprécises et insuffisantes	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Exigences de négociations et calendrier précis	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

	Syndiqués (Snes - Snep)	Non syndiqués
Points sur lesquels mettre l'accent		
1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Etc.	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Modalités complémentaires		
1	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Etc.	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Vu l'urgence, faites parvenir directement votre réponse au S.n.e.s. (S4)

Par courrier 1 rue de Courty 75341 Paris cedex 07.

Par télécopie : 01 40 63 29 34. Par E-mail : secgene@snes.edu